

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 278

présenté par
M. Chanteguet

à l'amendement n° 146 de M. Serville

APRÈS L'ARTICLE 6 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou lorsqu'une ancienne mine »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.